majorité protestante de la chambre fédérale. (Ecoutez ! écoutez !) On n'a pas le droit de nous demander une concession qu'on ne ferait pas soi-même. (Ecoutez! écoutez!) Avant l'ajournement de six heures, j'ai dit, M. l'ORATEUR, que le plan de confédération était calqué, pour ainsi dire mot pour mot, sur le fameux rapport de lord DURHAM. Avec la permission de cette hon, chambre je prendrai la liberté de lire quelques extraits de ce rapport, dans lequel l'auteur établit-après avoir énoncé une foule de faussetés dont je vous ferai grace, à l'endroit de notre race,que nous devons être perdus dans la nationalité anglaise. Voyez combien les idées du noble lord sont celles que nous voyons dans le projet de confédération. Je citerai une seconde fois l'extrait suivant :-

"Jamais la population anglaise ne souffrira l'autorité d'une chambre d'assemblée dans laquelle les Français seront en majorité ou même approcheront d'une majorité."

Voilà, M. l'Orateur, un sentiment qui nous fait voir que l'Angleterre a suivi, pas à pas, les avis de lord Durham. L'hon. député de Leeds Sud a dit, l'autre soir, qu'il espérait que nous en arriverions à une union législative. Eh bien! l'union législative était aussi le rêve de lord Durham, dont je continue à citer le rapport:—

"Tous ceux qui ont observé les progrès de la colonisation des Anglo-Saxons de l'Amérique, admettront que tôt ou tard la race anglaise est certaine de prédominer dans le Bas-Canada, même sous le rapport numérique, comme elle a déjà prédominé par ses connaissances, son énergie, son esprit d'entreprise et ses richesses supérieures. L'erreur, douc, à laquelle la présente lutte doit être attribuée gît dans les vains efforts de conserver une nationalité canadienne-française au milieu de colonies et d'Etats anglo-américains."

Un peu plus loin, M. l'ORATEUR, je lis ces lignes:

"Ces principes généraux, cependant, ne s'appliquent qu'aux changements, dans le système du gouvernement, qui sont nécessaires pour remédier aux maux communs à toutes les colonies de l'Amérique Septentrionale; mais ils ne vont anquement jusqu'à éloigner les maux de l'état actuel du Bas-Uanada, qui requiert le remède le plus immédiat. Les funestes dissensions d'origine, qui sont la cause des maux les plus étendus, seraient aggravées dans le moment actuel par tout changement qui donnerait à la majorité plus de pouvoir qu'elle n'en a jusqu'à présent possédé. Le plan par lequel on se proposemait d'assurer un gouvernement tranquille au Bas-Canada, doit renfermer les moyens de mettre fin à l'agitation des disputes nationales dans la législature, en établissant une bonne fois

et pour toujours le caractère national de la province. Je n'entretiens aucun doute sur le caractère national qui doit être donné au Bas-Canada: ce doit être celui de l'Empire Britannique, celui de la grande race qui doit, à une époque non reculée, prédominer sur tout le continent de l'Amérique Septentrionale. Sans effectuer le changement assez rapidement ou assez rudement pour froisser les sentiments et sacrifier le bien-être de la génération existante, la première et ferme fin du gouvernement britannique, à l'avenir, doit être d'établir dans cette province une population anglaise, avec la langue et les lois anglaises, et de n'en confier le gouvernement qu'à une législature décidement anglaise."

Puis, plus loin encore, je trouve ce qui suit:

"On pourra dire que c'est une mesure injuste. dure pour un peuple conquis; que les Français formaient, dans l'origine, la population entière du Bas-Canada, et qu'ils en composent encore la masse; que les Anglais sont encore des nouveaux venus, qui n'ont aucun droit de demander l'extinc-tion de la nationalité d'un peuple au milieu duquel les a attirés leur esprit d'enterprise commerciale. On peut dire que si les Français ne sont pas une race aussi civilisée, aussi énergique, aussi spéculatrice (money making) que celle qui les environne, ils sont un peuple aimable, vertueux et content, possedant tout l'essentiel du bien-être matériel, et qui ne doit pas être méprisé ou maltraité, parce qu'ils cherchent à jouir de ce qu'ils ont, sans partager l'esprit d'accumulation qui anime leurs voisins. Leur nationalité est, après tout, un héritage, et il ne faut pas les punir trop sévèrement parce qu'ils ont rêvé le maintien sur les bords lointains du St. Laurent, et la transmission à leur postérité, de la langue, des usages et des institutions de cette grande nation qui, pendant deux siècles, donna le ton de la pensée au continent européen. Si les députés des deux races sont irréconciliables, on pourra dire que la justice demande que la minorité soit forcée d'acquiescer à la suprématie des anciens et plus nombreux occupants de la province, et non qu'elle prétende forcer la majorité à adopter ses propres institutions et coutumes.

" Mais, avant de décider à laquelle des deux races il faut maintenant donner l'asc-ndance, il n'est que prudent de chercher laquelle des deux doit prévaloir à la fin ; car il n'est pas d'usage d'établir aujourdhui ce qui, après une lutte acharnée, doit être renversé demain. Les prétentions des Canadiens-Français à la possession exclusive du Bas-Canada fermeraient à la population anglaise, déjà plus forte, du Haut-Canada et des townships, l'accès du grand canal naturel au commerce que ces derniers seuls ont créé et qu'ils La possession de l'embouchure du St. Laurent concerne non seulement ceux qui se trouvent avoir formé leurs établissements le long de l'étroite ligne qui le borde, mais tous ceux qui habitent et qui habiteront ci-après dans le grand bassin de cette rivière. Car il ne faut pas regarder qu'au présent. La question est : quelle race doit vraisemblablement par la suite convertir en un pays habité et florissant le désert qui couvre main-